



**Compte-Rendu du Conseil syndical
du jeudi 06 février 2020
17 h 45-Grande Salle de la Terrasse-ARGELES GAZOST**

**Nombre de membres
en exercice** : 30

Présents : 23

Votants : 24

Sont présents : Jean-Marc ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Jean-Claude BEAUQUESTE, Maryse CARRERE, Jean-Claude CASTEROT, Francis CAZENAVETTE, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Xavier DECOMBLE, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Manuel GUARNE, Paul HABADJOU, André LABORDE, Yvette LACAZE, Jérôme LURIE, Chantal MORERA, Gérard OMISOS, Noël PEREIRA DA CUNHA, Marie PLANE, Dominique ROUX, Annie SAGNES, Bruno VINUALES

Représentés : Eric LESTABLE par Noël PEREIRA DA CUNHA

Présents sans droit de vote : Emmanuelle BEGUE LONCAN, Hélène SAZATORNIL, Francine MOURET

Excusés : Régis BAUDIFFIER, Annette CUQ, Gérard MOLINER, Ange MUR, Jean-Louis NOGUERE, Paul SADER ; Louis ARMARY, Jeanine DUBIE, Adeline AYELA, Chantal ROBIN RODRIGO

Absents : David Aoustin, Pascal ARRIBET, Stéphane ARTIGUES, Michel AUBRY, Nathalie BARZU, Henri BERGES, Josette BOURDEU, Jean-Marc BOYA, Jean-Noël CASSOU, Philippe CASTAING, Georges CASTRES, Jean-Louis CAZAUBON, Mathieu CUEL, Claude DAMBAX, Corinne GALEY, Alain GARROT, Jacques GARROT, Laurent GRANDSIMON, Evelyne LABORDE, Stéphanie LACOSTE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Christine MAURICE, Marie-José MOULET, Françoise PAULY, Jean-Claude PIRON, Danielle RENAUD, Daniel TRESCAZES, Guy VERGES

Secrétaire de séance : Maryse CARRERE

PJ : PowerPoint de la séance, rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire

M. le Président, Bruno VINUALES, préside ce conseil Syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

****** AFFAIRES GENERALES ******

Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 12/12/2019

Monsieur le Président indique qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil syndical par mail le 16/01/2020. Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est validé.

Décisions de Monsieur le Président prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Comme à chaque conseil, il est nécessaire de rapporter les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis le 12/12/2019.

Mme BEGUE-LONCAN indique qu'ont été prises 2 décisions :

12/12/2019	DEC_2019_29	Signature d'une convention technique et financière pour la réalisation d'essais géotechniques sur les parcelles de l'usine Ferropem
19/12/2019	DEC_2019_30	Demande de subvention pour l'animation technique LEADER/ Année 2020

Mme BEGUE-LONCAN indique les décisions de Monsieur le Président prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir relative aux marchés publics inférieurs à 90 000€ HT :

Budget principal :

Cotisation OPEN IG (GEOTREK) pour 500€

Budget annexe GEMAPI :

Frais de formation apprentie (délibération du 20/06/19) /FORMA SUP ARL pour 7 992€

Réseau qualité/Laboratoire des Pyrénées pour 9 379.80€

Enchères web (délibération 12/12/19) / Webenchères pour 2 670€

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)

Mme BEGUE-LONCAN prend la parole. Cette délibération est nécessaire au fonctionnement du Syndicat AGEDI. Elle rappelle que le PLVG utilise quotidiennement les outils d'AGEDI pour la comptabilité, les payes et les conseils syndicaux, comme beaucoup de collectivités du territoire.

Le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

****** DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ******

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales en ajoutant à ce rapport des éléments relatifs au personnel de la collectivité.

Monsieur le Président donne la parole à Mme BEGUE-LONCAN. A l'aide d'un diaporama (en annexe), elle présente les orientations budgétaires 2020 pour les trois budgets du PLVG :

- Budget principal
- Budget annexe du SPANC
- Budget annexe GeMAPI.

Cette présentation s'appuie sur le rapport de présentation des orientations budgétaires transmis aux membres du Conseil Syndical le 30 janvier 2020 et qui détaille :

- Le contexte de l'élaboration du budget : évolutions depuis 2017, les différents budgets du PLVG, les orientations et choix budgétaires.

- Les ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel, rémunérations, organisation du travail, dossiers menés en 2019 et perspectives pour 2020.
- Les propositions de budget pour 2020 : résultats prévisionnels de 2019, les actions à mener, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, la programmation pluriannuelle d'investissement, la structure et la gestion de la dette.

Ce présent rapport a été élaboré pour servir de base aux échanges du Conseil Syndical.

Le débat est ouvert.

Remarques sur le budget principal

M.PEREIRA demande des précisions sur le démarchage Québec notamment la localisation précise car il informe l'assemblée que le Pays de Nay est jumelé avec le Québec. Cela pourrait être intéressant en termes de contact sur place.

Mme BEGUE LONCAN en prend note et communiquera cette information à Mme RINGEVAL.

Dans un cadre plus général, M. PEREIRA remercie le PLVG d'avoir entendu la requête de la CCPVG de baisser la contribution afin de pallier des difficultés financières. Les 25 000€ d'économie dégagés pourront être investis dans la mission de l'OPAH qui était portée jusqu'à présent par le PLVG et qui incombe désormais à la CCPVG.

M.PEREIRA souhaite sensibiliser les délégués sur les incertitudes futures et les enjeux auxquels devront répondre les futurs élus dès le mois de mars ; nous serons tous amenés à réfléchir sur les compétences qui nous sont confiées et en particulier le tourisme. Beaucoup d'acteurs travaillent sur cette thématique que ce soit les offices de tourisme, l'ATVG et le PLVG. Il y a certes beaucoup de matière grise mais on ne pourra plus travailler avec autant d'acteurs sur un même territoire compte tenu des moyens financiers mis à notre disposition. Des choix seront à faire dans les mois à venir. Aussi, M. PEREIRA souhaite rappeler tout son soutien au PLVG qui porte la compétence GeMAPI et salue notamment son rôle en période post crues. Cependant, il est aussi nécessaire de prioriser et de bien définir les limites de notre intervention si l'on souhaite pérenniser la compétence, la structure et les moyens. Le Pays est une instance qui a été voulue par les acteurs du territoire mais le contexte a évolué et il va falloir poser les bonnes questions afin de pérenniser le PLVG, notamment chercher d'autres financements sur la mission tourisme.

Mme SAGNES rebondit sur ces propos. Le Pays porte la mission tourisme historiquement et elle souhaiterait que cela ne soit pas remis en question car les actions et projets menés notamment sur la filière vélo, fonctionnent bien. Grâce au PLVG, on bénéficie d'un personnel qui a du savoir-faire sur cette thématique. Elle comprend les contraintes budgétaires et les choix qui seront à faire dans quelques mois mais elle n'est pas persuadée que rationaliser les moyens en rendant la mission aux EPCI sera un gage de réussite. La complémentarité qui existe aujourd'hui entre les structures est pertinente.

Mme CARRERE pense que le Pays a toute légitimité pour travailler sur le tourisme en Vallées des Gaves pour poursuivre le lien entre Lourdes et les Vallées. Mais il faudra voir comment on continue à cette échelle territoriale.

Remarques sur le budget du SPANC

Le Président tient à remercier les deux techniciens du SPANC pour le travail fourni. Ce sont des personnes très discrètes que les délégués voient peu mais ils accomplissent un très bon travail, avec autonomie, disponibilité et professionnalisme.

M.OMISOS souhaite rebondir sur les baisses des aides financières de l'Agence de l'Eau pour 15%. Il demande si les contrôles effectués vont continuer à augmenter de manière croissante chaque année et pourquoi l'Agence de l'Eau laisse les SPANC dans cette situation.

Mme BEGUE-LONCAN indique que la compétence assainissement non collectif et l'obligation de contrôle sont issus de la loi et cela n'a rien à voir avec l'Agence de l'Eau. Un SPANC est un service public industriel et commercial et à ce titre, il doit se financer uniquement par les redevances.

L'Agence de l'Eau a donné un bonus financier pour la mise en place de ce service. Elle rassure M. OMISOS car il y aura bien une stabilité des redevances puisque le nombre d'installations non reliées au réseau collectif est pérenne et va même en augmentant car les nouvelles constructions ne sont pas nécessairement reliées au collectif (50 instructions de certificat d'urbanisme en 2019).

Mme SAZATORNIL indique que l'usager du SPANC ne paye pas l'assainissement collectif mais il doit s'acquitter tous les 10 ans maximum d'une redevance quand il y a eu contrôle. Depuis 2019, le SPANC contrôle les installations tous les 7 ans afin d'augmenter le nombre de contrôles annuels et ainsi le montant des recettes.

Mme BEGUE LONCAN rappelle qu'avec le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 à l'agglomération, c'est la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées qui va déterminer l'avenir du SPANC Vallées des gaves pour 2021.

M. CAZENAVETTE demande quelle est la répartition des contrôles entre l'amont et l'aval.

Mme SAZATORNIL lui indique que c'est 50/50 environ.

Remarques sur le budget GeMAPI

M. CASTEROT demande ce que représente la contribution par habitant.

Mme BEGUE LONCAN lui répond que le produit de la taxe GeMAPI appelé par les EPCI pour alimenter la contribution du PLVG représente 8€ par habitant pour TLP et 23 € pour la CCPVG.

Mme CARRERE demande quel est l'intérêt pour TLP de payer une partie de sa contribution en investissement.

Mme BEGUE LONCAN lui indique que cela lui permet de la financer par l'emprunt.

M. OMISOS rebondit sur les montants alloués aux études et plus particulièrement sur le ratio important 39% d'études pour 51% de travaux réalisés en 2019.

Mme BEGUE LONCAN indique que ces études sont obligatoires pour faire les travaux. Elle ajoute que notre premier PAPI nous a permis de faire des travaux et que ce n'est pas toujours le cas (certains PAPI dit « d'intention » ne sont composés que d'études).

Mme CARRERE appuie ces propos en prenant l'exemple de l'étude LIDAR qui permettait d'obtenir une cartographie du Gave depuis un hélicoptère. Avec un coût de 160 000€ c'est aujourd'hui un outil précieux et utilisé dans l'ensemble de nos études.

M. BEAUQUESTE espère que ces études font baisser les prix des travaux et des études suivantes. Il souhaiterait dénoncer ce système qui permet à des bureaux d'études de s'enrichir. Il ne remet pas en cause les études nécessaires dans le cadre de travaux importants mais plutôt celles pour d'autres projets (ex la chauve souris pour la RN21).

M. VINUALES souhaite clore le débat sur l'importance du budget GEMAPI car tous les travaux ne sont pas tous subventionnés comme ce sera le cas de l'entretien des plages de dépôt. Il faut parfois faire appel à toute l'ingénierie du PLVG pour trouver des solutions.

Il souhaite remercier l'ensemble des techniciens pour leur bienveillance. Il est très fier d'avoir travaillé aux côtés de personnes compétentes qui fournissent un travail exceptionnel. Le PLVG a su s'adapter avec bienveillance aux exigences et aux demandes de ses membres depuis 2017.

Il remercie notamment toutes les personnes qui ont contribué à la sortie du Bulletin d'info GEMAPI qui a été très bien reçu sur le territoire.

Il souligne que le PLVG est l'outil des EPCI et des 85 communes du territoire. C'est un outil pour mettre en œuvre des projets en synergie ; pour lancer et coordonner des stratégies. L'exemple du tourisme et notamment de Pyrénées TV et du lien créé entre les OT en est un exemple récent.

Il reconnaît que certains résultats sont difficilement perceptibles notamment sur le tourisme avec la filière cyclo même si les retombées économiques sont chiffrées et sont positives. Les élus de demain devront décider de la mise en œuvre future de cette mission.

M.VINUALES remercie les élus pour leur confiance. Il espère que les prochaines échéances électorales permettront à d'autres délégués de faire avancer les choses et il espère y avoir contribué.

Mme SAGNES remercie l'équipe du PLVG pour sa bienveillance, son respect à toujours répondre aux demandes des délégués. Elle a toujours été mise à l'aise pour poser des questions même si les sujets étaient parfois difficiles.

Le Conseil Syndical prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2020 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 organisé en son sein pour l'ensemble des budgets du PLVG.

******POLE PREVENTION DES INONDATIONS******

Confortement des berges de Soum de Lanne : Remise de l'ouvrage à la Ville de Lourdes et convention d'occupation et de gestion temporaire du domaine privé de la commune de Lourdes

Le PLVG a procédé à des travaux de confortement de berges sur le Gave de Pau quartier Soum de Lanne à Lourdes sur des terrains appartenant à la Commune de Lourdes.

Monsieur le Président rappelle que :

- L'ouvrage, poids en remblais et enrochement, a été réalisé dans cadre de la GEMAPI dans le but de mettre en sécurité les habitations vis-à-vis du risque de grand glissement qui aurait pu les emporter et obstruer le gave aux portes de Lourdes avec les risques d'inondation inhérents. Cette partie d'ouvrage doit pouvoir être surveillée et entretenue par le PLVG compétent en GEMAPI.
- Le haut de berge, constitué d'un talus végétalisé n'a pas la même fonctionnalité, puisque les plantations ont pour objectif de limiter les risques de petits glissements localisés (érosion de talus). Cette partie ne relève pas de la GEMAPI et doit revenir à la commune.
- L'ensemble doit toujours faire l'objet de relevés trimestriels, de cibles topographiques et inclinométriques afin de s'assurer de la stabilité de l'ouvrage : pendant 2 ans, le PLVG fera procéder à ces relevés en contrepartie desquels, pour la partie relative au talus supérieur, la ville de Lourdes lui reversera une contribution égale à la moitié du coût global soit 3400 €HT /an pendant 2 ans.

Pour ce faire, il convient de délibérer sur la passation des 2 conventions :

- Procès-verbal de remise de l'ouvrage : le PLVG remet l'ouvrage à la ville de Lourdes puisque les terrains d'emprise relèvent du domaine privé de la commune.
- Convention d'occupation et de gestion temporaire du domaine privé de la commune de Lourdes : cette convention permet de cadrer notamment les prérogatives du PLVG sur l'ouvrage en remblais et enrochement, de la ville de Lourdes sur le haut de talus et des 2 parties sur la prise en charge des relevés topographiques et inclinométriques.

M.CHATAIGNER demande qui aura la charge des travaux sur la partie basse.

Mme BEGUE LONCAN lui répond que le PLVG reste responsable de l'ouvrage qui relève de la compétence GEMAPI même s'il appartient à la ville de Lourdes. Si des travaux de reprise ou de confortement sont à réaliser, ils seront à la charge du PLVG.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'acter ces 2 conventions.

****QUESTIONS DIVERSES****

Mme BEGUE LONCAN indique que le PLVG est actuellement contrôlé par la Chambre Régionale de Comptes dans le cadre d'une enquête nationale sur les PETR. Les points suivants ont été audités :

- ▣ Couverture territoriale, positionnement, partenariat
- ▣ Stratégie, missions, statuts
- ▣ Gouvernance et fonctionnement interne
- ▣ Fiabilité des comptes, finances, marchés
- ▣ Ressources humaines

La CRC n'a pas tenu compte dans son questionnaire initial de la compétence GEMAPI car nous sommes le seul PETR à la porter.

Monsieur le Président et Mme CARRERE, en tant qu'ancienne Présidente du PLVG, ont été auditionnés, notamment sur la stratégie et le positionnement du PETR en tant que territoire de projet. Le rapport définitif devrait être disponible fin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.

La secrétaire de séance

Maryse CARRERE

